# Démission conflituelle

---
Par Shana34

Bonjour,

Je vous explique en bref ma situation en essayant de donner le plus d'explication précise tout en étant bref :
Je travaille depuis 4 ans pour une société de conseil et j'interviens depuis mon embauche chez le même client. Suite à une lassitude des missions « en gros l'impression d'être la secrétaire de service » chez le client + climat interne, je décide de demander une rupture conventionnelle qui m'a été refusée.

Je décide donc de déposer ma démission et j'envoie le COURRIER avec accusé de réception le 30 janvier. Sauf que ce n'est que le 10 février que ma société réceptionne mon MAIL envoyé en dernier recours.
Je précise qu'entre le 30 janvier et le 10 février j'ai envoyé 4 lettres en recommandé à mon agence + le siège. J'ai une preuve de la poste que le facteur est passé à 2 reprises à la société. Ce n'est qu'en envoyant le MAIL en accusé de réception (en utilisant une ruse) que le service RH a réceptionné ma démission. Le courrier à Laposte a été retiré le 14 février. Mon mail faisant foi, mon préavis s'arrête au 9 mai.

Suite à cela, c'est moi au départ qui faisait du harcèlement auprès du service RH pour avoir des informations notamment négocier mon départ avec la prise de congés. On est le 7 avril et je n'ai toujours pas de réponse.

Via le client, j'ai appris que mon chef est passé dans les locaux du client pour présenter mon successeur et une date de son arrivée est même prévu mais mon entreprise ne m'a toujours pas contacté.

Je ne souhaite pas former cette personne, quelles sont mes recours ? J'ai les preuves écrites que mon employeur me laisse dans le flou total alors que je suis à 1 mois de la fin de mon préavis.

D'ailleurs en 4 ans : je n'ai jamais été équipé d'EPI, chose quand même nécessaire dans le cadre de poste, j'avais même fait une demande en janvier de cette année qui est resté lettre morte. On m'a promis l'année dernière une formation qui n'a jamais été honoré alors qu'on m'avait dit que le processus était lancé.

Je veux connaître mes droits face à cette situation car j'en ai marre d'être balader depuis 4 ans.

Merci d'avance pour votre aide.

---
Par Prana67

Bonjour,

Concernant votre démission, le préavis commence le jour de la première présentation du recommandé, pas le jour ou le courrier a été retiré. Si vous l'avez envoyé le 30 janvier la poste a du présenter le courrier le 3 ou 4 février au plus tard.
Vous dites que vous n'avez pas eu de réponse. L'employeur n'a pas à répondre à une démission.
Vous dites aussi que votre employeur vous laisse dans le flou, mais par rapport à quoi ? Votre démission a commencé le jour de la présentation du recommandé, ce n'est pas flou du tout .

---
Par kang74

Bonjour

Notez quand même, que jusqu'à la fin  de votre préavis , vous êtes encore soumis à vos devoirs, donc celui de ne pas refuser des tâches qui découlent du bon sens .

---
Par janus2

Bonjour,

A priori, le préavis est terminé...

---
Par Prana67

A priori, le préavis est terminé...

D'après Shana son préavis se terminerait le 9 mai

---
Par Henriri

Hello !

Shana vous titrez votre sujet "Démission conflictuelle". Quel est le conflit ?

Que vous ayez le sentiment d'être "baladé depuis 4 ans" (EPI, formation) n'a aucun effet sur votre procédure de démission.

Même avis que Prana : le début de votre préavis date du jour de la présentation de votre première LRAR à votre employeur par la poste (à moins que votre convention collective précise quelque chose de différent ?).

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2883]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2883[/url]

A+

---
Par Isadore

Bonjour,

Si je compte bien, il est question d'un préavis de trois mois, suite à une démission envoyée en recommandé le 30 janvier 2024 (donc un préavis commençant au tout début de février).

On est le 7 avril et je n'ai toujours pas de réponse.
Et vous n'en aurez probablement pas.

Je ne souhaite pas former cette personne, quelles sont mes recours ?
Aucun. Votre employeur n'a sans doute pas trop de moyens de pression si vous ne faites pas votre travail correctement, mais il serait normal de vous demander de former votre remplaçant.

J'ai les preuves écrites que mon employeur me laisse dans le flou total alors que je suis à 1 mois de la fin de mon préavis.
Il n'y a pas de flou : vous êtes encore en poste, vous devez continuer votre travail jusqu'au dernier jour du préavis. Ensuite il faudra récupérer les documents de fin de contrat et le solde de tout compte et ce sera terminé.